



119068 - Les actes accomplis par les organes relèvent de la foi et en constituent des piliers indispensables

question

Certains pensent que les actes accomplis par les organes conditionnent la perfection de la foi mais n'en constituent pas des piliers. En d'autres termes, ils n'en conditionnent pas la validité. Cette question est souvent l'objet d'une controverse . Nous espérons qu'on nous explique ce qui est juste. Puisse Allah vous récompenser. Nous espérons qu'on clarifie si les actes en question font partie de la foi.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce qui s'atteste dans le Livre et la Sunna et reste l'objet du consensus des ancêtres pieux est que la foi comporte des actes et des paroles et peut croître et décroître et qu'elle ne saurait exister sans être traduite en actes. Elle ne peut pas non plus exister sans être exprimée verbalement. Elle ne se réalise qu'à la réunion des deux (l'acte et la parole). Cette question est bien connue chez les partisans de la Sunna. Ce sont les asharites et consorts qui disent que les actes constituent une condition de perfection de la foi. Or, il est bien connu que la conception asharite de la foi est une variante des thèses mourdjrites sur le sujet.

Al-ach-Chafii (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Un consensus s'était dégagé au sein des compagnons et leurs successeurs immédiats et nos contemporains puisqu'ils disaient tous que la foi repose sur la parole, l'acte et l'intention et qu'aucune des trois composantes n'est valide sans les autres.** Extrait de charh al-ussoli i'tiqadi ahl as-sunna par al-Laalakai (5/956); Madjmou al-fataawa (7/209)

Al-Adjouri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Sachez-puisse Allah Très-haut nous**



accorder tous Sa miséricorde- que les ulémas musulmans soutiennent que toutes les créatures humaines doivent adhérer à la foi et que celle-ci consiste dans une adhésion du coeur, une expression verbale et une concrétisation par les actes. En plus ,sachez que la seule connaissance par le coeur et son adhésion ne suffisent car cela doit être prononcé à l'aide la langue.Encore que la connaissance par le coeur et l'expression par la langue ne suffisent pas non plus sans les traduire par des actes.Celui qui réunit ces trois (connaissance, expression verbale et actes) est un croyant comme l'indiquent le Livre, la Sunna et l'affirmation des ulémas musulmans. Extrait de Charia (2/611).

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:Cette question comporte deux aspects: l'affirmation de la mécréance apparente et l'affirmation de la mécréance cachée.Le second aspect repose sur la question selon laquelle la foi comprend la parole et l'acte comme on l'a déjà dit.Il est inconcevable que l'on croie fermement en son coeur qu'Allah nous a prescrit la prière, la zakat, le jeûne et le pèlerinage et qu'on passe toute sa vie sans procéder à une seule prosternation pour Allah, sans jeûner , sans payer la zakat et sans faire le pèlerinage auprès de Sa maison...C'est inconcevable.Cela ne pourrait arriver que quand l'hypocrisie et l'athéisme dominant le coeur de l'individu et non chez quelqu'un qui est animé d'une foi juste.» Extrait de Madjmou al-fatawa (7/616).

L'imam Muhammad ibn Abdoul Wahhab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): **Aucune** divergence de vues n'existe au sein de la Umma sur le fait que la foi en l'unicité absolue d'Allah (Tawhiid) doit animer le coeur. Celui-ci doit la connaître puis la langue doit l'exprimer avant qu'elle ne se traduise dans l'exécution des ordres et l'abandon des interdits.Celui qui néglige l'un de ces éléments n'est pas un musulman.Celui qui confirme le Tawhiid et ne s'y conforme pas reste un mécréant avéré comparable à Pharaon et à Satan.Celui qui s'y conforme en apparence sans y adhérer réellement est un vrai hypocrite donc pire que le mécréant.Allah le sait mieux. Extrait de ad-Durar as-saniyah fil adjwibah an-nadjdiyyah (2/124).Il dit ailleurs: **Sache-** puisse Allah t'accorder Sa miséricorde) que la religion d'Allah requiert une adhésion du coeur qui se traduit par l'amour et la haine. La langue l'exprime et rejette son contraire. Les organes l'expriment à travers l'accomplissement des piliers de l'islam et l'abandon des actions qui entraînent la mécréance. A



défaut de l'un des trois , on reste mécréant et apostat. Extrait d'ad-durer as-saniyyah (10/87).

Les partisans de la Sunna ont évoqué ce sujet abondamment. Il en ressort la fatwa émise par la Commission permanente pour mettre (les lecteurs) en garde contre certains ouvrages qui véhiculent le dogme selon lequel l'accomplissement des actes est une condition de perfection pour la foi. La Commission a déclaré que c'est la doctrine des mourdjiites. Voir la fatwa de La Commission permanente (2/127-139) Deuxième collection.

Pour les partisans de la Sunna, les actes constituent des piliers de la foi qui en conditionnent l'existence. Sans les actes, le coeur reste inefficace car la foi qui l'anime est inséparable de ses effets externes. Croire que le coeur peut être animé par une foi juste sans que cela ne se reflète dans les actes en dépit de la connaissance (par le croyant du lien indissoluble entre la foi et les actes) et sa capacité à agir dans ce sens, c'est concevoir l'inconcevable et nier l'inséparabilité de l'apparent du caché, c'est partager le dogme condamnable des mourdjiites.

Allah le sait mieux. »